

arguments en faveur de la proposition d'amendement, je me permets de revenir sur certaines observations de M. Applewhaite. Au début de ses remarques il a dit que ni lui ni la société ne pouvant accepter la proposition d'amendement, le Comité se devait de la rejeter également. Je vais donc prendre le risque d'établir la part prise par M. Applewhaite dans l'élaboration du projet primitif. Lui a-t-on demandé auparavant s'il fallait adopter le chiffre de 25, 50 ou 100 millions? A-t-il dit aux administrateurs de la *British Columbia Telephone Company* de choisir le chiffre de cinquante millions, portant de la sorte le montant à 75 millions?

M. APPLEWHAITE: Je n'aurais pas l'audace de leur montrer comment administrer leurs affaires!

M. MACINNIS: Le projet de loi a d'abord été présenté au Sénat; or je doute fort que M. Applewhaite en fût au courant avant qu'on lui eût demandé de se faire le parrain de la mesure, à la Chambre des communes. Or, personne n'ignore que pour se faire le parrain d'un bill à la Chambre des communes, un député n'a qu'à inscrire son nom sur le bill. Il lui suffit alors d'en proposer en temps et lieu à la Chambre la deuxième et la troisième lecture. M. Applewhaite a fait davantage. Il a non seulement approuvé sans réserve les désirs de la société, mais il a de plus manifesté le mépris le plus marqué envers les représentants élus de la population lorsqu'ils entraient en conflit avec les entreprises privées. Il a déclaré: "Si les administrateurs de Vancouver et la *British Columbia Telephone Company* formulent des déclarations irréconciliables, c'est la *British Columbia Telephone Company* que je vais croire." Je diffère de vues avec mon collègue mais je lui suis reconnaissant d'avoir dissipé toute incertitude quant au mépris qu'il affiche pour le rôle des représentants du peuple au sein de notre régime politique et économique. Il a ensuite accusé M. Green de proposer un amendement de si faible portée qu'il ne signifie vraiment rien. Pourtant quel aurait été l'argument de M. Applewhaite si M. Green avait proposé que le montant de 75 millions fût réduit à 50 ou même à 25 millions? N'aurait-il pas soutenu: "La proposition est inacceptable, car la société ne disposera pas alors des capitaux nécessaires à son fonctionnement?" Quoi qu'eût proposé M. Green, on l'aurait donc voué aux gémonies. M. Applewhaite nuit donc vraiment à sa cause en présentant un tel argument. Ceux d'entre nous qui vivent à Vancouver ont au contraire plus de considération pour la ville de Vancouver et ses représentants officiels, qui ont été élus conformément aux exigences de notre régime démocratique et qui forment probablement le plus important organisme municipal de la province et le plus à même d'envoyer ici une délégation capable d'exposer le point de vue non seulement de la province mais aussi de la population elle-même. Pour ma part, je n'ai reçu d'aucune ville, municipalité ou groupement rural de requêtes me priant d'appuyer la demande de la société. Tout le courrier que j'ai reçu à cet égard provient de la ville de Vancouver. Mes correspondants reconnaissent que la société doit disposer des capitaux requis pour son fonctionnement, mais ils estiment qu'on ne devrait pas permettre à la société de passer outre aux vœux du Parlement, qui est à vrai dire, la Commission des transports mise à part, le seul organisme ayant autorité sur les tarifs. Je reconnais que la société doit disposer du capital nécessaire à son fonctionnement: je l'ai affirmé lorsque j'ai pris la parole à la Chambre, au stade de la deuxième lecture. Il faudrait être insensé,— et personne ne l'est ici,— pour affirmer qu'il faut lui refuser ce droit. Si nous la refusons, l'alternative serait de constituer une entreprise d'État chargée d'assurer le service téléphonique en Colombie-Britannique. Comme nous n'avons pas constitué de telle entreprise, il nous faut autoriser la société existante à recueillir les capitaux requis. Il y a loin de cela à lui permettre de faire fi du Parlement et de la population de la Colombie-Britannique pendant dix ans, mettons. Ce n'est pas ainsi que nous agissons vis-à-vis du gouvernement. Tous les cinq ans, le Gouvernement doit demander aux citoyens le renouvellement de son mandat. Pour quel motif exempterait-on la *British Columbia Telephone Company* de la nécessité de se présenter au Parlement, dans quatre, cinq, six ou sept ans, afin d'être autorisée à majorer de nouveau son capital? Rien ne s'y oppose. Certes, tout